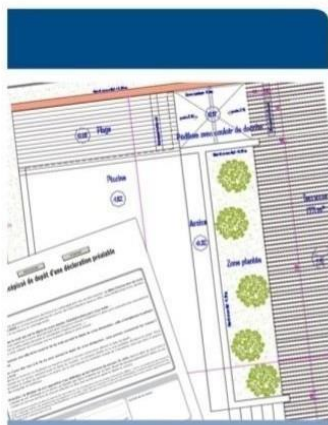




1

Etablissement des plans nécessaires.

2

Accompagnement dans les démarches administratives (déclaration de travaux, permis de construire...).



3

Validation des choix de matériaux, des couleurs des revêtements...

4

Validation de l'implantation définitive de la piscine et signature du PV d'implantation

(validation des conditions d'accès, des passages de canalisation, de l'implantation du local technique).



5

Excavation et réalisation des tranchées.

6

Réalisation du gros œuvre et passage des canalisations hydrauliques.

7

Remblaiement du pourtour bassin et des tranchées.



8

Montage du local technique.

9

Etanchéité et pose des revêtements du bassin, des margelles.

10

Mise en eau, essai des filtrations et des équipements de confort.

11

Installation du rideau et des éléments de sécurité.

12

Réception des travaux réalisés et signature du PV de réception. Explication du fonctionnement et prise en main du bassin.

